



## 15ème législature

<b>Question N° : 43910</b>	<b>De Mme Béragère Couillard ( La République en Marche - Gironde )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Solidarités et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Santé et prévention</b>
<b>Rubrique &gt;maladies</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Information vaccination contre le papillomavirus humains	<b>Analyse &gt; Information vaccination contre le papillomavirus humains.</b>
Question publiée au JO le : <b>01/02/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Béragère Couillard attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'information effectuée sur la nécessité de la vaccination contre le papillomavirus humains. Les papillomavirus humains sont responsables de 8 localisations de cancers et concerne chaque année 6 300 nouveaux cas et un millier de décès. Environ 80 % des femmes et des hommes y sont exposés au cours de leur vie, surtout au tout début de leur vie sexuelle, le préservatif n'assurant pas une protection suffisante. C'est pourquoi la HAS a recommandé qu'à partir du 1er janvier 2021 la vaccination contre les HPV soit étendue à tous les garçons de 11 à 14 ans, avec un rattrapage possible chez les adolescents et les jeunes hommes de 15 à 19 ans révolus. Jusqu'ici, la vaccination n'était recommandée que pour les filles de 11 à 14 ans, avec un rattrapage entre 14 et 19 ans révolus, pour les hommes jusqu'à 26 ans révolus ayant des relations homosexuelles, ainsi que pour les adolescents des deux sexes immunodéprimés. Cette mesure est une avancée cruciale pour lutter efficacement contre les papillomavirus humains que ce soit chez les filles ou les garçons. Néanmoins, Mme la députée fut interpellée sur le manque d'information possible de cette vaccination tant auprès des professionnels de santé que chez les patients. L'association Imagyn lui a donc recommandé qu'une telle information puisse être effectuée à ces deux cibles sur le site AMELI, site de l'assurance maladie en ligne par le biais d'un *pop-up* informatif qui apparaîtrait lors de la connexion sur cette page internet. Cet outil permettrait une communication plus complète sur l'existence et la nécessité de ce vaccin et permettrait ainsi de lutter encore plus efficacement contre les papillomavirus humains. Aussi, elle lui demande si la mise en place d'un dispositif tel que celui-ci est envisageable.